

LANNION, le 20 juillet 2020

**Amies et amis de la Commune
de Paris 1871
Comité Trégor-Argoat
Espace Ste Anne
2 rue de Kérampont
22300 LANNION**

**Direction des Services
PLB/AA/NM – 2020.07.080**

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 02 juillet 2020 au sujet de votre demande de subvention.

Le choix d'accorder ou non une subvention est un pouvoir discrétionnaire de la collectivité.

Le montant des subventions municipales alloué à chaque secteur étant une enveloppe fermée du fait d'un contexte financier contraignant, il n'est pas possible de répondre positivement à l'ensemble des demandes qui nous sont formulées.

Néanmoins, sachez que la ville de Lannion apporte son soutien aux associations par d'autres formes que des subventions numéraires : l'octroi de locaux ou l'accompagnement à la réalisation d'événement, sont autant de services gracieux que la ville offre aux associations.

Sachez qu'ils représentent un coût non négligeable, largement supérieur au montant annuel des subventions en numéraire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Paul LE BIHAN
Maire de Lannion
Vice-Président de Lannion Trégor Communauté**

